New Nouveau Brunswick CANADA

Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (06/05/25)

NB 653

le 25 mai 2006

FREDERICTON (CNB) - Le président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, Gordon Porter, a diffusé la déclaration suivante, pour souligner la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 28 mai au 3 juin :

« Les Néo-Brunswickois qui ont un handicap peuvent jouir d'une équité complète seulement lorsque les employeurs, les locateurs et les fournisseurs de services comprennent qu'il ne suffit pas de traiter toutes les personnes exactement de la même façon, si en bout de ligne le résultat est que les personnes handicapées sont exclues ou défavorisées.

En vertu de la *Loi sur les droits de la personne*, les employeurs, les locateurs et les fournisseurs de services ont le devoir légal d'éliminer les effets discriminatoires des politiques, pratiques, installations et équipement si cela peut se faire sans connaître de contrainte excessive ou sans sacrifier leurs objectifs légitimes.

Par exemple, il se peut que l'employeur ait à modifier les tâches de l'emploi ou à fournir de l'équipement spécialisé de façon à permettre à l'employé handicapé de conserver son emploi ou de retourner au travail. De plus, les établissements d'enseignement doivent fournir le personnel et les programmes nécessaires pour que les étudiants ayant un handicap physique ou intellectuel aient accès à des possibilités d'éducation.

Les plaintes de discrimination fondées sur un handicap sont aujourd'hui les plaintes les plus communes déposées auprès des commissions des droits de la personne. Voilà pourquoi l'accueil des personnes handicapées est l'un des thèmes clés de la conférence nationale annuelle de 2006 sur les droits de la personne de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) que tiendront à Fredericton, le mois prochain, la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick et l'Atlantic Human Rights Centre.

Certains des principaux experts du Canada traiteront de l'accommodation des personnes handicapées durant la conférence qui aura lieu les 15 et 16 juin, ainsi que durant l'atelier pratique d'une journée qui se tiendra la 14 juin.

J'invite les membres du public à participer à cette conférence et à cet atelier. On peut trouver de plus amples renseignements dans le site Web de l'ACCCDP.

Il importe de noter que l'accommodation des personnes handicapées n'est pas seulement une responsabilité légale; il a aussi une justification commerciale. En effet, des études ont démontré que l'accommodation des personnes handicapées profite aux entreprises grâce à une réduction du roulement de personnel, du recrutement et des coûts de formation, à l'amélioration du moral et à l'élargissement du bassin de recrutement. La plupart des employeurs trouvent l'accommodation des personnes handicapées facile et économique.

Dans l'ensemble, les personnes handicapées ont beaucoup à apporter aux entreprises et à la société en général, et nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller leurs contributions.

Au cours de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, j'invite les Néo-Brunswickois à penser à ce qu'ils pourraient faire pour éliminer les obstacles que les personnes handicapées vivent pour qu'elles puissent mettre leurs compétences à contribution. »

2006-05-25

PERSONNE-RESSOURCE : Susan Butterfield, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 506 453-2302, ou 1 888 471-2233.

2006-05-25

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité